

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 50 (1958)  
**Heft:** 5

**Artikel:** À propos de fédéralisme  
**Autor:** Lasserre, David  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-385048>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## A propos de fédéralisme

Par David Lasserre

On parle beaucoup de fédéralisme en Suisse romande. Surtout dans les campagnes qui précèdent les grandes consultations populaires. Pas toujours avec l'objectivité nécessaire. Souvent même en déformant cette notion, de propos délibéré ou non. Il nous paraît intéressant de reproduire intégralement ici même l'excellente étude du professeur David Lasserre parue pour la première fois en 1939 dans les *Cahiers protestants* et reprise dans un ouvrage de grande valeur, *Etapas du Fédéralisme - L'Expérience suisse*, publié par les Editions Rencontre, Lausanne. Cette étude a le mérite de rappeler les constantes de notre histoire et le rôle du fédéralisme, système politique qui implique la renonciation des Etats à une partie de leur autonomie en faveur de la Confédération. Ce rappel est d'autant plus nécessaire que le politique, l'économique et le social s'interpénètrent toujours plus étroitement dans l'entité nationale. Ignorer cette évolution, c'est renoncer à servir les vivants pour adorer les morts. — *Réd.*

Certains publicistes et orateurs suisses romands se sont fait peu à peu du fédéralisme une spécialité qui leur assure dans notre petit coin de terre une faveur constante; car cette cause nous tient si fort à cœur que nous leur avons une gratitude instinctive pour tout ce qu'ils font pour elle.

Est-il bien certain cependant que la marchandise qui, sous le nom de fédéralisme, s'offre avec insistance aux lecteurs de nos journaux et revues comme aux auditeurs de harangues politiques, mérite toujours l'admiration confiante et parfois aveugle sur laquelle elle compte? Et si beaucoup de Confédérés d'outre-Sarine, même les mieux disposés envers les thèses fédéralistes, éprouvent en face de ce déluge verbal un agacement croissant, ne serait-ce pas que les vitupérations et récriminations qu'il déverse sont souvent plus passionnées que lucides, plus sonores que réfléchies, plus agressives que substantielles? D'autant plus que ce torrent de déclamations ne s'accompagne d'aucune répugnance des cantons romands à profiter des avantages matériels de la centralisation, et que par conséquent cette grandiloquence reste dépourvue de toute autorité morale.

En outre, comment écarter une autre inquiétude? Est-ce vraiment le fédéralisme lui-même qui est le but de cette campagne, ou n'y apporte-t-on souvent autant de ferveur et même de passion que parce que, sous le couvert de cette étiquette, ce sont certaines doctrines antidémocratiques et certains intérêts de classe que l'on propage ou défend? Dès lors, qu'on ne s'étonne pas des succès répétés qu'elle subit année après année, car il y a des alliances qui affaiblissent plus qu'elle ne fortifient; et, même en Suisse romande, nombreux sont encore, heureusement, les citoyens qui, s'il faut choisir entre les

valeurs essentielles que représentent d'une part le fédéralisme et d'autre part la démocratie, sentent instinctivement ou estiment après mûre réflexion que celle-ci est plus précieuse encore que celui-là. Si le principe fédéraliste a sa valeur en soi — et quel vrai Suisse oserait le nier? — ceux qui le compromettent avec des éléments qui lui sont étrangers font donc peut-être à son égard besogne de fossoyeurs plutôt que de servants.

Mais il vaut la peine d'examiner une fois la chose de près; et puisque le hasard me fournit un exemple aussi concis que typique de cette exploitation du mot « fédéraliste » en me mettant sous les yeux la phrase par laquelle se termine la dernière notice du numéro d'avril du *Mois suisse*, revue qui se présente comme consacrée avant tout à la défense du principe fédéraliste, profitons-en pour nous rendre compte de la qualité de certains arguments employés dans cette sorte de croisade.

Voici le document: parlant de la Révolution française, l'auteur anonyme l'accuse d'avoir, entre autres maux, « coûté à notre pays... la fin du fédéralisme intégral qui fit notre force ». Autant de mots, autant d'erreurs ou de non-sens!

Et tout d'abord que peut bien signifier la locution « fédéralisme intégral »? En effet, le fédéralisme étant dans son essence un compromis entre la souveraineté totale des cantons et celle de l'ensemble du pays, lui adjoindre l'épithète d'« intégral » c'est sans doute manifester une touchante ferveur dans ses sentiments fédéralistes, mais du même coup prouver que l'honnête bon sens ne voisine pas sans danger avec un foyer aussi intense. « Car, hélas, la passion aveugle », aimait à répéter Töpffer.

Une fois écarté cet adjectif, dont la consistance n'était en fait que celle d'une bulle de savon, que reste-t-il de cette affirmation? Sera-ce la constatation de la fin du fédéralisme?

Ceux qui confondent celui-ci avec l'entière souveraineté cantonale ont raison de parler de sa fin, mais ce n'est pas la Révolution qu'ils doivent incriminer, c'est le pacte du 1<sup>er</sup> août 1291. Ne liait-il pas en effet à toujours — *in perpetuum* — les trois communautés à certaines formes de solidarité nettement précisées, soit vis-à-vis de l'étranger, soit à l'égard d'affaires internes, en particulier dans le domaine de la jurisprudence pénale? A moins de supposer que les hommes des Waldstetten, en prenant sous serment ces solennels engagements, les aient accompagnés l'un après l'autre de réserves mentales, ils ont bel et bien, par leur pacte, porté définitivement atteinte, sur certains points importants, à la souveraineté de leurs cantons respectifs. Mais le fédéralisme n'est pas la souveraineté des cantons; il est la conservation d'une certaine autonomie des parties au sein du corps politique suisse, dans une proportion qu'il est naturellement impossible de fixer *a priori*, parce qu'elle varie nécessairement selon les circonstances. Il est donc encore actuellement une



réalité; et c'est à la fois une erreur et un acte de défaitisme que de chanter sur lui un *De Profundis*.

Nul sans doute ne conteste que l'année 1798 soit une étape importante dans le resserrement progressif des liens intercantonaux, et que plusieurs des hommes politiques qui dirigèrent alors notre pays aient été imbus de la philosophie rationaliste, donc unitaire, du XVIII<sup>e</sup> siècle, et entièrement dominés par l'idéologie de 1789. Mais dire que c'est la Révolution qui est responsable de cette crise et des transformations politiques qu'elle a provoquées — et c'est sans doute ce que suggèrent les mots *La Révolution a coûté à notre pays...* — c'est oublier que, si la majorité du peuple suisse a d'abord salué comme une libération et un progrès les idées et l'œuvre de la Révolution, c'est parce qu'il y avait dans tous les cantons de nombreux « sujets » qui ne supportaient plus le gouvernement de classe qui s'était partout établi.

On comprend qu'il soit tentant pour certains amours-propres de détourner notre attention de la sénilité politique des gouvernements aristocratiques de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et de leur manque d'esprit confédéral; mais les faits sont là: le lamentable et immédiat effondrement de la Confédération devant l'invasion française est dû à la désaffection profonde du peuple de la plupart des cantons à l'égard des autorités, ainsi qu'à la triste incapacité de celles-ci à restaurer à l'heure du danger le sens confédéral qu'elles avaient depuis longtemps perdu elles-mêmes. L'action de la France révolutionnaire, que ce soit par ses armées ou par ses doctrines, a surtout été celle d'un réactif qui provoque une précipitation chimique; les éléments même du précipité, c'est l'état social et politique de la Suisse de la fin de l'ancien régime qui les a presque tous fournis; mais le réactif leur a donné, si l'on peut s'exprimer ainsi, une certaine teinte.

Il importe d'ailleurs, quand on veut apprécier les effets de la crise révolutionnaire sur le fédéralisme suisse, de ne pas penser seulement aux essais de constitution unitaire qui furent tentés alors, mais de se rappeler aussi que la Confédération comptait dès lors dix-neuf cantons au lieu de treize, grâce en particulier à l'accession au rang de cantons autonomes de divers territoires assujettis; le canton de Vaud, par exemple, n'est-il pas redevable de son existence même à cette tant critiquée idéologie de 1789? Or, quand on pense au rôle de porte-bannière du fédéralisme qu'il se fait actuellement une gloire de jouer, est-on en droit d'affirmer que cette idéologie n'a agi en Suisse que dans le sens de l'unification?

Il n'a toutefois pas suffi à l'auteur du texte que nous examinons de compromettre le fédéralisme, et par conséquent de lui nuire aux yeux de beaucoup, en le présentant comme une victime de l'esprit démocratique de 1789, alors que, comme nous venons de le constater, on peut tout aussi légitimement en faire un bénéficiaire de cet esprit; il a en outre tenu à l'insulter. En effet, quand il s'agit

de la chute de l'ancienne Confédération sous les coups d'une armée française qui comptait à peine quarante mille hommes, et que l'on sait que la cause en est le « lâchage » dont Berne fut l'objet de la part de la majorité des autres cantons au moment où cette armée l'attaqua, peut-on interpréter autrement que comme un sarcasme par antiphrase cette qualification du fédéralisme d'alors: *qui fit notre force*? Et, certes, à ne considérer que les apparences, on peut être tenté de dire que la Révolution, dont les armées ne rencontrèrent chez nous que quelques résistances cantonales mais pas une seule résistance nationale, a révélé la faiblesse du système fédératif. Cependant ce serait là un jugement bien superficiel.

Ce n'est en effet pas « le » fédéralisme qui a fait la faiblesse de la Suisse de 1798, mais « un certain » fédéralisme, celui de gouvernements qu'un régime débilitant, parce que fondé sur les privilèges d'une classe, avait habitués à ne plus se préoccuper que d'intérêts économiques et politiques locaux et à ne plus se sentir solidaires des autres Confédérés. Est-ce ce fédéralisme que l'auteur avait voulu suggérer en le qualifiant d'« intégral »? Si oui, et si en écrivant qu'il fit « notre force » il a voulu que nous lisions qu'il fit notre « faiblesse », empressons-nous de réintroduire cet adjectif déconcertant: ainsi interprété et ainsi encadré, il donne à cette déclaration une portée à peu près admissible. Sinon, laissons-le en exil, et constatons seulement que ce n'est pas la Révolution, par ses tendances rationalistes, qui a été le pire ennemi du principe fédéraliste, mais bien le cantonalisme égoïste et borné du XVIII<sup>e</sup> siècle. En obligeant les Suisses à prendre conscience de leur faiblesse et à y remédier peu à peu par de nouvelles institutions politiques, et en appelant de nouvelles couches de la population à se considérer comme responsables des destinées du pays, la Révolution a même provoqué une réforme interne du fédéralisme suisse grâce à laquelle il a cessé d'être surtout négatif et antisolidaire, donc impuissant, et s'est donné une structure fédérative plus solide.

Le fédéralisme n'est en effet par lui-même ni une force ni une faiblesse, ou plus exactement il peut être l'une ou l'autre; et seul l'esprit qui règne dans les cantons détermine l'action ou tonique ou au contraire délétère qu'il peut exercer au moment du danger.

Pour conclure, félicitons-nous de ce que le fédéralisme suisse a plus de consistance que les arguments de quelques-uns de ses protagonistes, de ceux en particulier qui s'en croient les porte-parole attitrés parce qu'ils en parlent à tout propos et s'en sont fait une sorte de métier. Mais en même temps, et parce que nous y tenons comme à l'un des plus précieux joyaux de notre patrimoine national, rappelons-nous qu'on ne fait que lui causer un tort immense, et peut-être funeste, en le rendant solidaire de doctrines sociales et politiques qui ne lui sont nullement congénitales, et en particulier en le liant étroitement à une conception de l'homme, de la société



et de l'histoire qui appartient au passé. On n'a pas le droit de faire du principe fédéraliste une arme pour les luttes entre les partis et les classes, car on en fausse fatalement alors le caractère; et les forces centralisatrices qui travaillent notre pays sont trop nombreuses et efficaces pour que les fédéralistes déconsidèrent et affaiblissent encore eux-mêmes la cause qu'ils prétendent défendre.

Si les Suisses romands veulent agir avec quelque chance de succès en sa faveur, qu'ils commencent par modifier leur propre attitude en s'imposant une double discipline: d'une part, renoncer résolument à certains bénéfices de cette centralisation qu'ils condamnent; d'autre part, donner à leur propagande d'idées une tenue intellectuelle de meilleur aloi. Alors, mais alors seulement, le fédéralisme dit romand méritera qu'on le prenne au sérieux.

## Travailleurs étrangers en Suisse

Par Jean Möri

Le *Bollettino quindicinale d'ell'emigrazione*, organe de la Società Umanitaria, de Milan, sous le titre édifiant « Aberrazioni sindacali », s'en prenait à un article publié dans différents journaux du pays et reproduit dans la *Revue syndicale suisse* de juin 1957, « La main-d'œuvre étrangère en Suisse ». En conclusion, nous affirmions que l'extrême limite dans l'appel de main-d'œuvre étrangère était maintenant dépassée. Dans l'intérêt de la paix sociale, il convient de savoir s'arrêter au bon moment. Le meilleur moyen de freiner l'inflation, qui menace davantage encore les intérêts des pensionnés, rentiers et petits épargnants que ceux des travailleurs, est encore de freiner l'expansion excessive également sur le marché de l'emploi, ajoutez-nous à la grande irritation de la docte revue transalpine.

A cette époque, le nombre des travailleurs étrangers occupés en Suisse était de 326 000. Il atteint maintenant la cote d'alerte de 380 000 dans les périodes de pointe.

Nous n'allons pas répondre aux gracieuses aménités de notre confrère transalpin, bien que ses leçons d'idéalisme et de fraternité internationale soient sujettes à caution. Pour la bonne raison que nos amis syndicalistes italiens sont dans une autre situation que la nôtre. Le problème, pour eux, est de placer le grand surcroît de main-d'œuvre à disposition. Alors qu'il s'agit pour nous de ne pas gonfler l'économie jusqu'à la faire sauter. Avec les innombrables conséquences qu'une telle politique implique, dont les investissements sans cesse accrus qui accélèrent l'inflation, le freinage dans l'amélioration des rémunérations et des conditions de travail, la recrudescence de la crise du logement, la menace pour la stabilité